

## Commission des stupéfiants

### Table ronde sur la réduction de la demande

Vienne, 13 mars 2014

#### ELEMENTS DE LANGAGE

Je suis ravie de pouvoir m'exprimer à cette table ronde.

Tout en agissant en même temps sur la réduction de la demande et sur la réduction de l'offre, la politique de lutte contre les drogues doit s'appuyer sur les connaissances scientifiques et être mise en œuvre sur le long terme.

Le Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 du gouvernement français promeut le développement d'une **approche globale et intégrée de la lutte contre les drogues et les conduites addictives**.

L'objectif est celui d'empêcher, de retarder ou de limiter les consommations et, plus largement, les comportements addictifs.

Ce Plan, adopté en septembre dernier par le Premier ministre, s'étend **aux conduites addictives** en intégrant ainsi les addictions aux drogues illicites, à l'alcool, au tabac et celles sans substances.

Il définit ainsi comme prioritaire la prévention et la mise en œuvre d'un accompagnement sanitaire, psychologique et social de tous les comportements addictifs. Il insiste également sur l'importance de l'insertion socio-professionnelle.

**1/ Pour ce qui est de la prévention**, elle repose, en France, sur la combinaison de politiques de prévention universelle et de prévention sélective, notamment pour les jeunes, les femmes et les femmes enceintes, ainsi que les populations les plus précaires et les plus vulnérables. La prévention indiquée nous permet en outre de mener des actions envers les individus à haut risque.

Notre dispositif de prévention tient également compte de l'effectivité de la loi et de la multiplicité des facteurs individuels et environnementaux.

Elle doit en outre se fonder sur des preuves et la littérature en fournit désormais. Pour cette raison, nous insistons sur le rôle fondamental de la recherche, notamment pour progresser dans la compréhension des conduites addictives, y compris des dépendances comportementales aux effets cliniques similaires et pour en connaître l'impact.

Nous considérons que la prévention doit être mise en œuvre la plus précocement possible. C'est la raison pour laquelle nous promouvons, auprès de tous les professionnels en contact avec les jeunes, les professionnels de santé de premier recours mais aussi les professionnels sociaux, éducatifs, du monde sportif ou des loisirs, toutes les interventions qui consistent à repérer le plus précocement possible les jeunes en difficulté, ou risquant de l'être, pour les adresser vers les structures adéquates.

Il importe en effet de promouvoir le « **repérage précoce et intervention brève** », à savoir, réduire le délai entre l'apparition des premiers signes d'un comportement à risque et un accompagnement adéquat et l'orientation vers des professionnels compétents. Ceci est la garantie d'une intervention efficace.

2/ Le Plan gouvernemental français veut également **conforter la place de la réduction des risques et des dommages**, en accentuant le panel et l'accessibilité des actions de réduction des risques.

Nous privilégions ainsi les programmes permettant d'aller vers les publics les plus précaires et les plus éloignés des dispositifs pour des raisons géographiques ou sociales.

Une action forte est notamment menée en direction **des femmes usagères de drogues** qui sont exclues ou qui parfois s'excluent elles-mêmes du soin par crainte d'être stigmatisées. D'autres groupes de population sont ciblés, comme les personnes présentant des comorbidités psychiatriques et celles suivies par la justice.

L'accessibilité aux dispositifs, l'accessibilité au matériel de réduction des risques et aux traitements de substitution aux opiacés sont renforcés : des bus mobiles seront mis à disposition et l'envoi par la poste de matériel de réduction des risques sera expérimenté.

Des nouvelles méthodes sont en outre envisagées, comme le recours à l'Internet pour aller à la rencontre d'usagers de substances psychoactives socialement insérés.

Enfin, il faut admettre que la démarche d'accompagnement et de soins des personnes usagères de drogue ne s'arrête plus aux portes des établissements et services spécialisés. Elle vise à inclure leur insertion sociale et professionnelle. La **médiation sociale** trouve désormais toute sa place dans les missions des dispositifs de réduction des risques.

Je suis persuadée que les objectifs de santé publique et de tranquillité publique ne s'excluent plus les uns des autres, mais qu'au contraire, ils s'enrichissent mutuellement.